

## **Retraite d'un salarié du secteur privé**

Les informations disponibles à partir de cette page détaillent les principales règles concernant le départ à la retraite, la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale et la pension de retraite du salarié.

Ces éléments sont présentés à titre d'information et ne suffisent pas à estimer la date de votre départ à la retraite, ni le montant de votre future pension.

Pour toute information concernant votre cas personnel, adressez-vous directement à votre caisse de retraite.

### **Avant la retraite**

Rachat de trimestres

**Départ anticipé à la retraite et retraite progressive**

Retraite anticipée pour carrière longue

Retraite du salarié handicapé

Préretraite amiante

Retraite progressive

**Trimestres de retraite**

Durée d'assurance

Utilisation du compte professionnel de prévention (C2P) pour la retraite du salarié

**Pension de retraite**

Calcul de la retraite

Pension de retraite à taux plein

Cumul emploi-retraite

Retraite complémentaire Agirc-Arrco

### **Questions –**

### **Réponses**

- Comment s'informer sur sa retraite ?
- À partir de quel âge un salarié peut-il partir en retraite ?
- Combien de trimestres un salarié doit-il avoir pour bénéficier d'une retraite à taux plein ?
- Comment connaître ses caisses de retraite ?
- Comment les enfants sont-ils pris en compte pour la retraite du salarié ?
- Retraite de base d'un salarié : quelle différence entre le taux plein et le taux maximum ?
- Retraite du salarié : qu'est-ce que la décote ?
- Retraite du salarié du secteur privé : qu'est-ce que la surcote ?
- Combien de trimestres un salarié doit-il avoir au minimum pour percevoir une retraite ?
- Comment faire sa demande de retraite lorsqu'on est salarié ?
- Travailler après 67 ans : quelles conséquences pour la retraite du salarié ?
- Salarié détaché à l'étranger ou expatrié : quels effets sur la retraite ?
- Un employeur peut-il mettre d'office un salarié à la retraite ?
- Un salarié qui part à la retraite a-t-il droit à une indemnité de départ ?
- Comment est calculée la retraite quand on a cotisé à plusieurs régimes de retraite ?
- Retraité vivant à l'étranger : quand faut-il présenter un certificat de vie ?
- Les périodes de chômage sont-elles prises en compte pour la retraite ?
- Un retraité étranger peut-il bénéficier de l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS) ?

Toutes les questions réponses

### **Et aussi...**

- Retraite d'un agent public

### **Pour en savoir plus**

- Info-retraite

Source : Groupement d'intérêt public "Union retraite"

- Assurance Retraite : mes droits, mes démarches, ma retraite

Source : Caisse nationale d'assurance vieillesse

- Agirc-Arrco

Source : Fédération Agirc-Arrco

### **Où s'informer ?**

- **Assurance retraite – 39 60**

Pour vous informer sur votre situation, poser une question sur votre dossier, accéder à des informations personnelles (suivi du dossier, derniers paiements, etc.).

#### **Par téléphone**

**39 60** (ou 09 71 10 39 60 depuis un mobile, une box ou l'étranger)

Service gratuit + prix de l'appel

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

- [Agirc-Arrco](#)

**Comment faire si...**

Je prépare ma retraite

**Services en ligne**

- [Mon compte retraite](#)  
Téléservice
- [Demande unique de retraite de base personnelle – Pour l'ensemble des activités relevant de l'Assurance retraite, de la MSA et du régime des cultes](#)  
Formulaire
- [Demande unique de retraite de base pour incapacité permanente d'origine professionnelle](#)  
Formulaire
- [Demande unique de retraite anticipée de base pour les assurés handicapés](#)  
Formulaire
- [Lettre de notification à l'employeur du départ à la retraite du salarié](#)  
Modèle de document
- [Demande d'affiliation à l'assurance vieillesse d'un aidant familial](#)  
Formulaire
- [Certificat de vie du retraité résidant à l'étranger](#)  
Téléservice
- [Connaître le montant de la pension de retraite imposable](#)  
Formulaire
- [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](#)  
Simulateur



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00